



Estimation prix servitude de passage

Par chris07

Bonjour,

J'ai fait l'acquisition d'une habitation et d'un terrain constructible attenant à l'arrière de la parcelle, (disposant chacun d'une identification cadastrale).

Le terrain est non viabilisé.

Ma voisine possède aussi un terrain constructible à l'arrière de son domicile. Elle a viabilisé 3 lots et finalement mis en vente 2 parcelles.

Elle a pour cela du concéder un droit de passage sur son chemin d'accès.

Voici mes questions :

1- Puis-je procéder ou plutôt faire procéder par le cadastre à un redécoupage des surfaces de ma propriété ?

2- Je souhaite demander à ma voisine une servitude de passage sur son terrain pour permettre l'accès à mon terrain constructible. Cette servitude s'étendrait sur 90m de long et la largeur de passage d'un véhicule.

Quelle méthode de calcul adopter pour estimer le juste prix de cette servitude de passage ?

3- Ma voisine ayant finalement prévu 1 compteur supplémentaire, quelle méthode de calcul adopter pour estimer le juste prix du "rachat" de ce compteur et de la servitude de réseaux concernée ?

Merci d'avance de vos réponses.

Cordialement.